

# Orientations et Objectifs en matière de paysage

## Les actions en faveur de la préservation du paysage naturel

### I - Protéger les grands espaces naturels et les espaces emblématiques

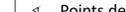
*Protéger les espaces spécifiquement ciblés par la DTA*

-  Gorges DTA
-  Clue DTA
-  Point de vue remarquable à maintenir
-  Villages groupés-perchés
-  Villages groupés

*Maintenir les grands équilibres paysagers du territoire*

-  Préserver les espaces naturels forestiers
-  Préserver les espaces naturels ouverts

*Maintenir les grandes perspectives visuelles sur les éléments emblématiques du paysage*

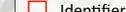
-  Sommets
-  Points de vue pour entité paysagère
-  Lignes de crêtes structurantes
-  Gorges étroites sensibilité accrue aux interventions dans la vallée et qualité rapport route rivière relief
-  Zone de clue à préserver et maintien de l'ouverture de l'espace à proximité immédiate
-  Cours d'eau

*Fixer des limites claires à l'urbanisation*

-  Limites d'agglomération

### II - Faire connaître la diversité des paysages d'Alpes d'Azur

*Valoriser les axes de découverte du patrimoine*

-  Identifier et mettre en scène les portes d'entrées
-  Route touristique patrimoine à maintenir
-  Routes
-  Voie ferrée

## Les actions en faveur de la préservation du paysage culturel (Patrimoine bâti et cultivé)

### III - L'agriculture, une composante paysagère majeure à protéger

*Reconnaitre les espaces ouverts entretenus comme composante majeure du paysage et promouvoir la reconquête sur certains secteurs historiquement agricoles*

-  Promouvoir la reconquête sur les espaces anciennement agricoles
-  Préserver les terres agricoles et pastorales existantes

### IV - Préserver les espaces bâtis :

*des espaces à enjeux pour la conservation de la qualité paysagère des Alpes d'Azur*

*Préserver les silhouettes architecturales traditionnelles et les socles paysagers*

-  Socle paysager
-  Protéger les espaces agricoles et pastoraux à fort intérêt paysager

*Réinvestir le patrimoine bâti des centres anciens dans le respect des codes architecturaux et dans le souci de réhabilitation énergétique des bâtiments*

-  Bourgs et villages de fonds de vallée DTA
-  Coeur de village
-  Hameau

*Maitriser l'impact paysager du tissu urbain discontinu*

-  Enveloppe urbaine